

ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE RUE DU PAYS DE GOSSE, RUE DU PAYS D'ORTHE ET RUE DU SEIGNANX

N° 2026-015TVX

Le Maire de la Commune de Saint Geours de Marenne,

- **Vu** les articles L.2211.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** la demande de L'entreprise LAFITTE TP, travaillant pour le compte de la SATEL, en charge des travaux de rabotage et enrobés, rue du Pays de Gosse, rue du Pays d'Orthe et rue du Seignanx, hors agglomération sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE,
- **Vu** la permission de voirie de la MACS, N°2026-T-SGM-3902,
- **Considérant** qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à la circulation sur les voies de ladite commune,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise LAFITTE TP, est autorisée à effectuer des travaux de rabotage et enrobés, hors agglomération, rue du Pays de Gosse, rue du Pays d'Orthe et rue du Seignanx, sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE, du 14/04/2026 au 19/04/2026 inclus.

ARTICLE 2 : Durant les travaux, les rues du Pays de Gosse, du Pays d'Orthe, et du Seignanx seront fermées à la circulation sauf riverains et services de secours, en suivant l'avancement des travaux, selon le plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 : L'entreprise LAFITTE TP est chargée d'informer les usagers et de mettre en place la signalétique adaptée.
La fourniture et la mise en place des dispositifs nécessaires à la signalisation, seront assurées par l'entreprise LAFITTE TP.

ARTICLE 4 : Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées sur les lieux par la mise en place de panneaux réglementaires par l'entreprise LAFITTE TP.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, à :
- Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Vincent de Tyrosse,
- M. le Chef de centre de secours et d'incendie de Saint Vincent de Tyrosse,
- Mr le Responsable des Services Techniques,
- Service de gestion de voirie de la MACS,
- LAFITTE TP, rue Belharra – ZAE Atlantisud – quartier des Vagues – 40230 Saint-Geours-de-Marenne,

Fait à Saint Geours de Marenne, le 2 avril 2026

Le Maire,
Mathieu DIRIBERRY,





TRAVAUX ZAC
ST GEOURS
DU 14 au 18/04

 ZONE DE TRAVAUX